

Module 1.

Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Comprendre les causes profondes du travail des enfants

Version provisoire, octobre 2020



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Table des matières

Module 1. Comprendre le travail des enfants	3
LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES TACHES AUTORISEES DES ENFANTS	3
Qu'est-ce que le travail des enfants ?	3
Pourquoi et quand les enfants sont-ils autorisés à travailler ?	3
Comment les filles et les garçons vivent-ils le travail des enfants ?	4
Qu'est-ce que le travail dangereux des enfants ?	4
LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DROIT INTERNATIONAL	6
La Convention sur l'âge minimum (n° 138)	7
La Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants	8
La Recommandation sur les pires formes de travail des enfants (n° 190)	8
La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (1989)	10
Les Conventions fondamentales de l'OIT	11
Que se passe-t-il si le droit national et le droit international diffèrent ?	11
LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL DES ENFANTS	12
Les causes profondes du risque de travail des enfants dans l'agriculture	12
Risques liés au travail des enfants par culture	14
Études de cas sur le travail des enfants	16

Ce module est le premier d'une série de six modules visant à soutenir les exploitations agricoles dans leurs efforts de devoir de vigilance en matière de travail des enfants. Pour de plus amples informations sur les autres modules, veuillez-vous référer à l'ensemble des documents énumérés ci-dessous :

Introduction : [Guide Sur la Lutte Contre le Travail des Enfants](#)

Module 1 : [Qu'est-ce que le travail des enfants ? Comprendre les causes profondes du travail des enfants](#)

Module 2 : [Evaluation et résolution du travail des enfants : Comment procéder à la mise en œuvre du devoir de vigilance](#)

Module 3 : [Evaluation des risques : Comment évaluer les risques liés au travail des enfants](#)

Module 4 : [Atténuation des Risques : Comment prévenir les risques liés au travail des enfants](#)

Module 5 : [Remédiation : Comment résoudre les cas de travail des enfants ?](#)

Module 6 : [Suivi : Comment faire le suivi des risques liés au travail des enfants](#)

Cahier de travail (WORKBOOK) : [Cahier de travail](#)

Annexe A : [Interagir avec les enfants](#)

Annexe B : [Cadres de documents applicables et lois sur le devoir de vigilance](#)

Annexe C : [Aide ressources](#)



MODULE 1. COMPRENDRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Si le travail des enfants est un terme largement utilisé, il existe de nombreuses idées erronées sur ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Ce module vise à assurer une meilleure compréhension des différents types de travail des enfants, de ses causes profondes et de la manière dont le travail des enfants est défini par le droit international et national.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES TACHES AUTORISEES DES ENFANTS

Qu'est-ce que le travail des enfants ? ¹

Le travail des enfants est tout travail interdit aux enfants par la loi parce que cette tâche peut nuire à l'enfant ou est dangereuse, l'enfant est trop jeune et ce travail l'empêche d'aller à l'école.

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes parce que leur corps et leur esprit sont encore en pleine croissance et développement, et qu'ils peuvent subir des dommages physiques et mentaux durables en effectuant des tâches ou en travaillant dans des conditions dangereuses et inadaptées à leur âge. C'est pourquoi certaines tâches et conditions de travail sont interdites aux enfants.

- Parmi les exemples de travail des enfants, on peut citer un enfant de moins de 18 ans effectuant une tâche dangereuse comme la pulvérisation de pesticides ou le transport d'une lourde charge ; un enfant en âge de scolarité obligatoire qui manque l'école pour cueillir la récolte familiale ; ou un enfant de 13 ans travaillant plus de 14 heures par semaine dans l'exploitation agricole familiale ; un enfant de moins de 12 ans effectuant des tâches légères dans une autre exploitation agricole (et non dans l'exploitation familiale)

La définition du travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (OIT) :

"Un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants ; et qui interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école ou en les obligeant à quitter l'école prématurément ; ou en les obligeant à tenter de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd".

Pourquoi et quand les enfants sont-ils autorisés à travailler ?

Les travaux autorisés aux enfants désignent les travaux qui sont autorisés par la loi pour les enfants. Dans certaines circonstances, les enfants sont autorisés à travailler, mais ils ne peuvent accomplir que des tâches spécifiques adaptées à leur âge, qui n'ont pas d'effets négatifs sur leur santé ou leur développement et qui ne nuisent pas à l'école.

- Le droit international fixe l'âge minimum pour travailler à 15 ans (14 ans pour certains pays en développement). Les enfants âgés de 15 ans et plus peuvent effectuer des travaux généraux qui ne sont pas dangereux pendant 48 heures par semaine au maximum.
- Les enfants âgés de 13 à 15 ans (12 à 14 ans dans certaines économies en développement) peuvent effectuer des "travaux légers" sous la surveillance d'un adulte dans les fermes d'autres personnes, pour gagner de l'argent de poche en dehors des heures de classe ou pendant les vacances scolaires, à raison de 14 heures par semaine au maximum. ²

¹ La définition de Rainforest Alliance du travail des enfants et du travail des enfants suit les conventions de l'OIT sur le travail des enfants. Voir l'annexe 1 de Rainforest Alliance : Glossaire pour la définition précise que Rainforest Alliance utilise <https://www.rainforest-alliance.org/business/resource-item/annex-1-glossary/>

² Voir les références juridiques plus loin dans ce module



- Les enfants de moins de 15 ans peuvent effectuer des travaux légers à la maison ou dans la ferme familiale sous la surveillance d'un adulte, à condition que ces travaux n'interfèrent pas avec l'enseignement obligatoire.

Dans ces conditions, le travail des enfants est considéré comme positif car il contribue au développement des enfants et les aide à acquérir des compétences et de l'expérience, ce qui les prépare à être des membres productifs de la société pendant leur vie adulte.

- Parmi les exemples de travaux autorisés pour les enfants, on peut citer un jeune de 17 ans effectuant des tâches non dangereuses dans une ferme, telles que les semailles ou les plantations ; un jeune de 13 ans effectuant des tâches légères pendant moins de 14 heures par semaine après les heures de classe, telles que le tri des haricots sous la surveillance d'un adulte ; un jeune de 12 ans effectuant occasionnellement des tâches légères à la maison ou à la ferme, telles que le balayage ou l'alimentation des poulets, après l'école.

Points clés à retenir

La loi interdit le travail des enfants s'il est préjudiciable ou dangereux, si l'enfant est trop jeune et que ce travail l'empêche d'aller à l'école. Sous certaines conditions, la loi permet aux enfants d'effectuer des tâches non dangereuses, sûres et adaptées à leur âge, sous la surveillance d'un adulte.

Comment les filles et les garçons vivent-ils le travail des enfants ?

Les filles et les garçons travaillent tous deux dans des fermes familiales, mais ils ont souvent des expériences professionnelles différentes. Par conséquent, le risque que le travail des enfants se transforme en travail des enfants peut varier pour les garçons et les filles :

- Les filles commencent souvent à travailler à un âge plus précoce que les garçons, surtout dans les zones rurales
- Les filles ont tendance à faire plus de travail au sein du ménage que les garçons
- Les normes locales peuvent rendre plus difficile pour les filles d'aller à l'école ou de poursuivre leurs études secondaires
- Les filles, tout comme leurs mères, sont plus susceptibles de subir une triple charge de travail (à la maison, à l'école et à la ferme ou ailleurs) et cela peut affecter le travail scolaire
- Les filles ont moins de chances d'être payées pour leur travail et si elles sont payées, elles le sont moins que les garçons.

Il peut être plus difficile à repérer lorsque les filles travaillent, car leur travail est moins visible puisqu'il se déroule en grande partie au sein du ménage. L'absence des filles à l'école peut également passer inaperçue s'il n'est pas rare, dans le contexte local, que les filles quittent l'école prématurément.

Qu'est-ce que le travail dangereux des enfants ?

Partout dans le monde, les enfants aident à la maison, en s'occupant du bétail ou en cueillant des fruits et des légumes dans la ferme familiale, pendant une courte période et dans des conditions sûres. Ce travail est autorisé et peut contribuer à leur développement personnel en leur apportant des compétences utiles pour plus tard dans la vie. Mais les enfants ne peuvent pas faire le même travail que les adultes car certaines tâches peuvent nuire à leur développement physique et mental.

Une tâche qui porte atteinte à la santé, à la sécurité et à la moralité d'un enfant est considérée comme "dangereuse". Elle comprend les travaux effectués dans des conditions dangereuses ou malsaines qui pourraient entraîner la mort, la blessure ou la maladie d'un enfant. Comme le corps et l'esprit des enfants sont encore en pleine croissance et développement, ils sont plus vulnérables aux dangers du travail que les adultes, et plus susceptibles de souffrir de dommages durables et d'une invalidité à vie.³

- Lorsqu'un enfant de moins de 18 ans effectue un travail dangereux, c'est l'une des pires formes de travail des enfants.

³ <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=4048>



- Pour contribuer à la protection des enfants, les pays doivent publier une liste des tâches qui sont classées comme dangereuses et donc interdites aux enfants.

Points clés à retenir :

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux dangers du travail, comme le transport de lourdes charges ou l'utilisation d'outils dangereux, car leur corps et leur esprit sont encore en pleine croissance. Il leur est interdit d'effectuer certaines tâches afin de les protéger des dangers.

Figure 1. Ce qui rend les enfants plus vulnérables au danger par rapport aux adultes

LES ENFANTS SONT PLUS EXPOSÉS AUX INCIDENTS ET MALADIES LIÉS AU TRAVAIL PARCE-QUE :

Leur système immunitaire n'est pas aussi fort
Ils ont une peau plus fine et un rapport peau/corps plus élevé, ce qui permet aux toxines d'être plus facilement absorbées
Ils respirent plus rapidement et plus profondément, ce qui leur permet d'inhaler davantage de pathogènes et de poussières en suspension dans l'air
Ils manquent d'expérience professionnelle et peuvent ne pas porter de jugement éclairé
Il se peut qu'ils ne soient pas correctement formés ou supervisés pour effectuer le travail
Il n'ont pas de statut et ont du mal à partager leurs préoccupations

Le travail dans l'agriculture peut être extrêmement dangereux. L'utilisation d'outils et de machines dangereux, le transport de charges lourdes et l'utilisation de pesticides augmentent les risques d'accident, de blessure et de mort, faisant de l'agriculture l'un des secteurs les plus dangereux où travailler.

Le tableau ci-dessous donne des exemples de tâches dangereuses typiques dans l'agriculture et de la manière dont elles peuvent nuire aux enfants. Utilisez cette liste (et celle de votre pays) pour identifier les tâches dangereuses associées à votre culture.

Figure 2. Impact des travaux dangereux sur les enfants

Tâches agricoles	Risques	Les dommages causés aux enfants
Levage et transport	Transporter de Lourdes charges	Blessures musculosquelettiques dues à des mouvements répétitifs et vigoureux
Coupe pendant les récoltes	Utilisation d'outils de coupe, y compris les machettes (cacao)	Blessures dues à des abrasions cutanées ou à des blessures graves
	Machines et véhicules motorisés non surveillés	Blessures graves dues au contact ou à l'enchevêtrement dans des équipements, perte d'audition due à des machines bruyantes
Travailler à l'extérieur	Des niveaux élevés d'exposition au soleil et des températures chaudes	Risque de cancer de la peau et d'épuisement par la chaleur
	Piqûres de serpents et d'insectes	Douleurs, nausées, paralysie
Travailler sur certains produits agricoles	Exposition aux pesticides	Empoisonnement et problèmes de santé à long terme
	Décorticage (café) Exposition à la poussière Longues heures de travail	Blessures oculaires Problèmes respiratoires Pas de temps pour l'école
Défrichage, déracinement et élagage	Chute, travail difficile	Factures, entorses, ecchymoses, coupures et brûlures



Hébergement	Groupes de travailleurs migrants vivant dans des conditions inférieures aux normes	Les risques pour la sécurité (impact physique et mental) ainsi que les conditions sanitaires à l'origine des problèmes de santé
Environnement de travail	Harcèlement de la part des superviseurs	Les causes du stress et des problèmes de santé mentale

Lisez ces études de cas pour comprendre deux exemples de cas où le travail des enfants devient du travail des enfants.

Figure 3. Études de cas sur le travail des enfants

Qu'est-ce que le travail des enfants ?	
<p>Garçon de 13 ans "J'ai 13 ans et j'ai dû trouver un emploi parce que mon père s'est coupé au bras et il est malade. Il n'y a que moi, ma petite sœur et ma mère. Je suis assez grand et fort pour mon âge, donc le directeur de la ferme ne m'a jamais demandé mon âge. J'ai trouvé du travail en transportant des sacs de cerises de café. Mais ils sont si lourds que je peux à peine les ramasser. Mon dos et mes jambes sont tellement raides et douloureux. Je ne vois plus jamais mes amis de l'école".</p>	<p>Fille de 14 ans "J'ai 14 ans et je suis la plus vieille fille de ma famille. Je fais le ménage chaque jour et j'aide ma mère à faire la cuisine. J'ai aussi quelques tâches quotidiennes à la ferme car mes sœurs ne sont pas encore assez grandes pour m'aider. Je travaille aussi avec ma mère et mes tantes à la cueillette du café. Je suis épuisée quand je vais me coucher. Je ne suis pas allée à l'école depuis un an maintenant parce que ma mère dit qu'il y a trop de choses à faire à la maison. Ça me manque".</p>
<p>Il s'agit d'un cas de travail des enfants car : Il a 13 ans, ce qui est inférieur à l'âge minimum pour exercer une activité professionnelle générale Il est trop jeune pour porter de lourdes charges qui sont dangereuses et il subit des dommages physiques Il a 13 ans, ce qui est inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire et il a abandonné l'école</p>	<p>Il s'agit d'un cas de travail des enfants car : Elle a 14 ans, ce qui est généralement inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire, et elle a abandonné l'école Bien que chacune de ces tâches puisse constituer à elle seule un "travail léger" ou un travail familial, la charge combinée est excessive</p>

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE DROIT INTERNATIONAL

Les gouvernements nationaux fondent leur législation sur les conventions internationales relatives au travail des enfants, qui ont été élaborées par l'Organisation internationale du travail (OIT), principale organisation des Nations unies travaillant à l'amélioration des normes de travail au niveau mondial. 4

Il existe deux conventions de l'OIT qui énoncent les normes fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants. La définition du travail des enfants et de la Rainforest Alliance s'aligne sur la définition de l'OIT du travail des enfants. La plupart des lois nationales, des politiques des entreprises en matière de travail des enfants et des documents d'orientation sont basés sur ces normes.

- **La convention sur l'âge minimum (n° 138)**, qui fixe l'âge minimum pour travailler
- **La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants**, qui interdit les travaux dangereux et les autres pires formes de travail des enfants, telles que l'esclavage, les enfants soldats et la prostitution, et oblige les pays à publier une liste des travaux dangereux interdits aux enfants ; et la **recommandation n° 190** qui y est associée et qui énumère les caractéristiques des travaux dangereux

⁴L'OIT est une structure tripartite comprenant, en tant que pays membres, des représentants des employeurs et des travailleurs. L'OIT élabore des conventions internationales du travail, fournit des conseils sur la législation nationale du travail et examine l'application des conventions par les États membres. OIT, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Disponible ici : <http://www.ilo.org/ipec/lang--en/index.htm>



Utilisez le tableau ci-dessous pour avoir un aperçu du droit international relatif au travail des enfants. Analysez ce tableau avant de lire le détail de la loi dans la section suivante.

Figure 4. Que dit le droit international sur le travail des enfants ?

La Convention sur l'âge minimum (n° 138)

Cette Convention a été ratifiée par environ 173 pays, qui doivent tous l'incorporer dans leur droit national. Les

Qu'est-ce que le travail des enfants ?	
Interdiction de travail pour les enfants	Travail autorisé pour les enfants
<p>Travail dangereux des enfants : Les enfants de moins de 18 ans qui travaillent dans des conditions dangereuses ou qui effectuent des tâches préjudiciables à leur développement physique et mental</p> <p>Travail pendant les heures de l'école obligatoire : Travail effectué pendant les heures de l'école obligatoire</p> <p>Le travail des enfants mineurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les enfants de moins de 15 ans (14 ans dans certaines économies en développement) qui travaillent plus d'heures que ce qui est autorisé- Les enfants de moins de 13 ans (12 dans certaines économies en développement) qui travaillent dans les fermes d'autres personnes	<p>Travail général : Enfants de plus de 15 ans (14 dans certaines économies en développement) effectuant des travaux généraux non dangereux, pendant 48 heures par semaine au maximum</p> <p>Travail léger : Enfants de 13 ans (12 dans certaines économies en développement) à 15 ans effectuant des travaux légers sûrs et adaptés à leur âge après l'école, sous la surveillance d'un adulte, pendant 14 heures par semaine au maximum</p> <p>Travail familial : Enfants effectuant des tâches sûres et adaptées à leur âge après l'école dans la petite ferme familiale ou à la maison, sous la surveillance d'un adulte</p>
<p>Les fermes Rainforest Alliance sont tenues de respecter la législation nationale si celle-ci est plus stricte que les conventions de l'OIT sur le travail des enfants. Par exemple, si la législation nationale fixe l'âge minimum légal pour travailler à 16 ans, vous appliquez l'âge minimum de 16 ans dans votre exploitation.</p> <p>Les exploitations agricoles Rainforest Alliance sont tenues de respecter les conventions de l'OIT. Si la législation nationale est moins stricte, par exemple si la législation nationale fixe l'âge minimum légal pour travailler à 13 ans, vous appliquez la convention à votre exploitation agricole en respectant l'âge minimum de 15 ans.</p>	

éléments clés de la Convention sont les suivants :

Travail général :

- L'âge minimum d'admission à un emploi ou à un travail général est fixé à 15 ans.
- Les gouvernements des pays en développement peuvent abaisser cet âge minimum à 14 ans pour aider l'économie, ou le relever pour l'aligner, par exemple, sur l'âge de la scolarité obligatoire.
- Le travail des enfants doit être non dangereux, sûr et adapté à leur âge et ne pas interférer avec l'enseignement obligatoire.

Le travail Léger:

- Les enfants âgés de 13 à 15 ans peuvent effectuer des travaux légers, notamment des tâches effectuées sous la supervision d'un adulte, qui sont sûrs et adaptés à leur âge et qui ne nuisent pas à l'éducation



- Les pays en développement ont le droit de fixer l'âge minimum pour les travaux légers plus bas, à savoir 12 ans, en raison des besoins économiques.
- Le travail pendant les vacances n'est pas réglementé par cette convention, mais est laissé à la discrétion de chaque pays.

Note. La convention n° 138 ne spécifie pas d'heures pour les travaux légers, mais les directives de l'OIT exigent une limite de 14 heures par semaine au maximum pour les travaux légers.⁵

Le travail dangereux:

- La convention sur l'âge minimum fixe l'âge minimum pour les travaux dangereux à 18 ans (16 ans dans certaines conditions strictes).

Figure 5. Âge minimum pour travailler et exceptions pour les pays en développement

	Âge minimum pour travailler	Âge minimum pour travailler dans les pays en développement
Les Travaux généraux	15 ans	14 ans
Les Travaux légers	13 ans	12 ans
Les travaux dangereux	18 ans	18 ans

Points clés à retenir :

Le travail des enfants doit être non dangereux, sûr et adapté à leur âge et ne pas interférer avec l'enseignement obligatoire. Les enfants âgés de 14/15-18 ans peuvent effectuer des travaux généraux qui ne sont pas dangereux ; les enfants âgés de 12/13-15 ans peuvent effectuer des travaux légers sous la supervision d'un adulte.

La Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants

Cette convention a été ratifiée par la plupart des pays du monde et exige des États qu'ils éliminent les pires formes de travail des enfants. Les principaux éléments de la convention sont les suivants :

Les pires formes de travail des enfants :

- Exigent des gouvernements qu'ils interdisent et éliminent les pires formes de travail des enfants qui comprennent toutes les formes d'esclavage ou les pratiques similaires à l'esclavage telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes, le travail forcé, le recrutement des enfants dans les conflits armés, la prostitution et la pornographie enfantines, les drogues et tout travail dangereux susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

Remarque : Tout enfant sous la responsabilité d'un adulte qui se trouve lui-même en situation de travail forcé des adultes est automatiquement considéré comme faisant partie du travail forcé des enfants, qu'il travaille ou non.

Les Travaux dangereux :

- Interdit tout travail dangereux susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants
- Oblige les pays à publier une liste des travaux dangereux que les enfants ne sont pas autorisés à effectuer.

La Recommandation sur les pires formes de travail des enfants (n° 190),

⁵ OIT, OIE, 2015, Comment faire des affaires dans le respect du droit des enfants à ne pas être soumis au travail des enfants : outil d'orientation sur le travail des enfants à l'intention des entreprises. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/ipecc/informationresources/WCMS_IPEC_PUB_27555/lang--en/index.htm



Lorsqu'ils établissent une liste de travaux dangereux, les pays s'inspirent de cette recommandation qui accompagne la convention n° 182. La recommandation décrit les caractéristiques suivantes des types de travail qui peuvent nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité d'un enfant travailleur :

Les caractéristiques des travaux dangereux :

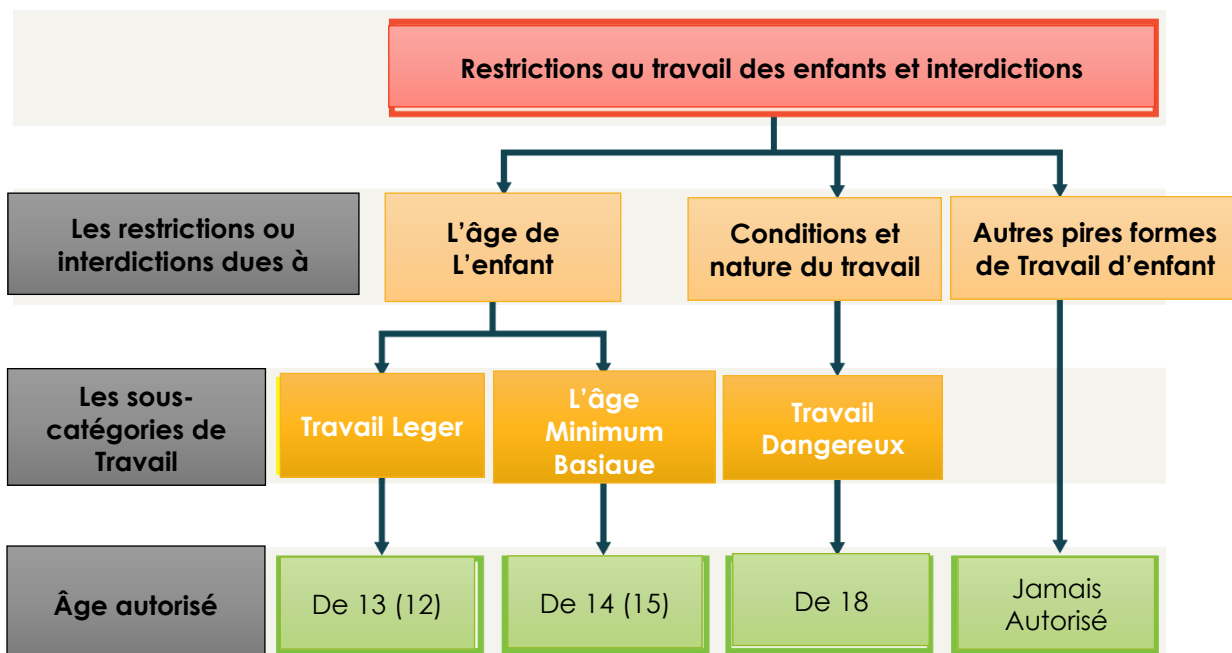
- Un travail qui expose les enfants à des abus physiques, psychologiques ou sexuels ;
- Travailler sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- Travailler avec des machines, des équipements et des outils dangereux, ou qui impliquent la manipulation ou le transport manuel de charges lourdes ;
- Travailler dans un environnement malsain qui peut, par exemple, exposer les enfants à des substances, agents ou procédés dangereux, ou à des températures, niveaux de bruit ou vibrations nuisibles à leur santé ;
- Travailler dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple travailler pendant de longues heures ou la nuit, ou travailler lorsque l'enfant est confiné de manière déraisonnable dans les locaux de l'employeur.

La liste des travaux dangereux diffère d'un pays à l'autre et d'une marchandise à l'autre à l'intérieur de chaque pays. Des tâches spécifiques peuvent être interdites, par exemple le transport de charges lourdes ou le travail avec des machines ou des outils dangereux, ou la pulvérisation de pesticides ; parfois, tous les travaux dans une certaine culture sont interdits aux enfants. L'OIT fournit [ici des conseils](#) sur la manière d'établir une liste des travaux dangereux pour les enfants.

Points clés à retenir : Le travail dangereux est l'une des pires formes de travail des enfants. Chaque pays est tenu de définir le travail dangereux dans sa législation nationale et de publier une liste des tâches ou des travaux dangereux interdits aux enfants dans chaque secteur d'activité.

Utilisez le diagramme ci-dessous pour examiner comment le droit international régleme l'âge auquel les enfants peuvent travailler et le type de travail qu'ils peuvent effectuer.

Figure 6. Aperçu des conditions dans lesquelles le travail des enfants est restreint (OIT/IOE) ⁶



À l'aide du diagramme ci-dessus et de cette liste de contrôle, assurez-vous d'avoir bien compris le droit international relatif au travail des enfants :

⁶ ILO-IOE, Child Labour Guidance Tool for Business, comment faire des affaires dans le respect du droit des enfants à ne pas travailler, disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_27555/lang--en/index.htm



Liste de contrôle sur le travail des enfants	Réponse	Aligné sur la norme internationale
L'enfant travaille-t-il ?	Oui	Ok. Besoin d'en savoir plus
Ont-ils 15 ans ou plus, ou l'âge minimum national pour le travail général, s'il est plus élevé ?	Oui	✓
Est-ce qu'ils vont toujours à l'école ?	Oui	✓
Le travail est-il dangereux ? Par exemple, les personnes concernées portent-elles de lourdes charges, utilisent-elles des équipements dangereux, pulvérisent-elles des pesticides, travaillent-elles pendant de longues heures, dans des conditions de chaleur ou de froid extrêmes, ou sont-elles blessées ?	Oui	✗
Le travail est-il sûr ? Par exemple, ils n'effectuent pas de tâches qui sont préjudiciables à la santé, à la sécurité et à la moralité des enfants	Oui	✓
Effectuent-ils des travaux légers sur la ferme familiale sous la surveillance d'un adulte après l'école ?	Oui	✓
Ont-ils 13 ans et effectuent-ils des travaux légers après l'école, sous la surveillance d'un adulte, à raison de 14 heures par semaine au maximum ?	Oui	✓

La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (1989)

La CDE consacre les droits des enfants - toutes les personnes de moins de 18 ans - qui doivent être protégés par les États et les gouvernements et que les entreprises, les particuliers et les autres organisations doivent respecter et sont encouragés à soutenir.

La Convention repose sur quatre principes fondamentaux :

1. L'intérêt supérieur de l'enfant,
2. La non-discrimination,
3. Le droit de l'enfant à participer aux décisions qui le concernent ; et
4. Le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement.

L'article 32 de la CDE concerne le travail des enfants et stipule que les enfants ont ce droit :

d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'effectuer aucun travail susceptible d'être dangereux ou de nuire à l'éducation de l'enfant, ou d'être préjudiciable à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social".

La CDE souligne également la responsabilité des états/gouvernements pour assurer la mise en œuvre de cet article par le biais de mesures juridiques, administratives, sociales et éducatives telles que la fixation d'un âge minimum pour l'emploi, une réglementation appropriée sur les heures et les conditions d'emploi ainsi que des pénalités et des sanctions pour assurer l'application de l'article.

Points clés à retenir

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes et ont besoin de soutien et de protection pour pouvoir jouir pleinement de leurs droits. Les adultes prennent donc souvent des décisions pour les enfants et doivent réfléchir à l'impact que cela a sur la vie des enfants et se demander si la décision est dans l'**intérêt supérieur de l'enfant**.

Par exemple, si vous soustrayez un enfant au travail et l'aidez à accéder à l'éducation, sans lui garantir en même temps un revenu pour lui et sa famille, le droit de l'enfant à la survie peut être menacé. C'est pourquoi la CDE exige que nous tenions compte de l'intérêt supérieur de l'enfant lorsque nous concevons des solutions au travail des enfants.



La Convention 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants (1975)

La Convention 143 accorde aux travailleurs migrants des droits de l'homme et des protections fondamentales. Les États membres sont tenus de concevoir une politique nationale visant à promouvoir et à garantir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, de sécurité sociale, de droits syndicaux et culturels et de libertés individuelles et collectives pour les personnes qui, en tant que travailleurs migrants ou membres de leur famille, se trouvent légalement sur son territoire. La Convention exige également des États qu'ils prennent des mesures pour prévenir les abus des employeurs à l'égard des travailleurs migrants légaux et illégaux et pour poursuivre les responsables de ces abus.

Points clés à retenir :

Comme la convention s'applique aux enfants de migrants, cela signifie par exemple que les jeunes travailleurs migrants doivent recevoir le même salaire que les travailleurs non migrants.

Les Conventions fondamentales de l'OIT

Les conventions sur le travail des enfants sont incluses dans les 8 conventions "fondamentales" de l'OIT, qui couvrent des sujets considérés comme des principes et des droits fondamentaux au travail. Tous les membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié ces principes, ont l'obligation "de respecter, de promouvoir et de réaliser, de bonne foi et conformément à la Constitution, ces principes" (Déclaration de l'OIT, 1998). Ces principes sont notamment les suivants:

1. Travail des enfants (Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT)
2. Travail forcé et esclavage (Convention n° 29 et n° 105 de l'OIT)
3. Non-discrimination (Convention n° 111 de l'OIT)
4. Égalité de rémunération (Convention n° 100 de l'OIT)
5. Liberté d'association et droit de négociation collective (Convention n° 87 & Convention n° 98 de l'OIT)

Toutes les conventions susmentionnées s'appliquent également aux jeunes travailleurs et sont renforcées dans la Convention des droits de l'enfant et dans les conventions de l'OIT sur le travail des enfants. Un lien vers toutes les autres conventions fondamentales de l'OIT sur le travail se trouve [ici](#).

Points clés à retenir :

L'interdiction du travail des enfants est l'un des principes fondamentaux de l'OIT. Toutes les conventions fondamentales de l'OIT sur la non-discrimination, les droits syndicaux, l'égalité de rémunération, ainsi que sur le travail forcé et le travail des enfants, s'appliquent aux jeunes travailleurs comme aux adultes.

Que se passe-t-il si le droit national et le droit international diffèrent ?

La norme Rainforest Alliance 2020 sur l'agriculture durable exige le respect de la législation nationale sur le travail des enfants lorsqu'elle est plus stricte que les conventions de l'OIT ; toutefois, si la législation nationale est moins stricte que les conventions, elle exige que les détenteurs de certificats suivent les conventions de l'OIT.

Utilisez le tableau ci-dessous pour trouver des exemples de ce qu'il faut faire lorsqu'il y a un écart entre le droit national et le droit international.

Figure 7. Écarts entre le droit national et la définition de Rainforest Alliance (et les définitions de l'OIT)

Exemple : Que faire lorsque la législation nationale et la définition de Rainforest Alliance diffèrent



Exemple de lois nationales	Rainforest Alliance	Aligné	Respecter la législation nationale plus stricte	Suivre une Rainforest Alliance plus stricte
L'âge minimum pour travailler est de 14 ans, et ils ont ratifié le n° 138 de l'OIT sur cette base	15 (14)	✓		
Dans le pays B, l'âge minimum pour travailler est de 16 ans	15 (14)	✗	✓	
Dans le pays C, l'âge minimum pour travailler est de 13 ans	15 (14)	✗		✓
Le pays D n'autorise pas les travaux légers pour les enfants de moins de 15 ans	13-15 (12-14)	✗	✓	
Le pays E n'interdit pas les travaux dangereux pour les enfants de moins de 18 ans	18	✗		✓

Points clés à retenir :

Si la législation nationale diffère de la définition de Rainforest Alliance, suivez la définition la plus stricte :

- Lorsque la loi nationale est plus stricte que la définition de Rainforest Alliance sur le travail des enfants, suivez la loi nationale ;
- Lorsque la loi nationale est moins stricte, suivez la définition de Rainforest Alliance.

Un élément clé du risque de travail des enfants peut provenir de situations où les lois nationales sont moins strictes que les normes internationales. L'analyse de l'"écart" entre le droit national et le droit international est donc une étape clé de toute évaluation des risques.

Allez à l'exercice juridique (cahier d'exercices & module 3) pour comparer la législation sur le travail des enfants dans votre pays et la définition des conventions internationales / de l'Alliance pour la forêt tropicale.

LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL DES ENFANTS

Les causes profondes du risque de travail des enfants dans l'agriculture

Environ 70,9 % des 152 millions d'enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture, et cela inclut certaines des formes les plus dangereuses de travail des enfants.⁷ Les familles sont confrontées à des pressions complexes qui les obligent à envoyer leurs enfants travailler pour compléter le revenu du ménage, ou à attirer les enfants vers le travail en raison des possibilités de profit offertes.⁸ Comprendre pourquoi le travail des enfants existe peut vous aider à mieux évaluer et à traiter les risques dans votre exploitation agricole.

⁷ OIT, 40 millions d'esclaves modernes et 152 millions de travailleurs enfants dans le monde, disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_574717/lang-en/index.htm?ssSourceSiteId=ipecc

Également accessible par l'intermédiaire d'Alliance 8.7 <https://www.alliance87.org/the-challenge/>

⁸ ICI, 2020, The effects of income changes on child labour. Disponible à l'adresse suivante : <https://cocoainitiative.org/knowledge-centre-post/the-effects-of-income-changes-on-child-labour-a-review-of-evidence-from-smallholder-agriculture/>



Utilisez le tableau pour tenir compte de votre contexte local. Quelles sont les questions pertinentes ? Y a-t-il d'autres questions particulières à votre contexte local qui ne sont pas abordées ?

Figure 8. Vue d'ensemble des causes profondes du travail des enfants

Les causes profondes du travail des enfants	
Pauvreté et prix des cultures	<i>Le revenu des travailleurs est-il trop faible ou a-t-il diminué récemment ? Le prix des récoltes ou les salaires ont-ils soudainement augmenté ?</i>
	La relation entre la pauvreté et le travail des enfants est complexe. Elle peut être directe, par exemple une baisse soudaine de revenu pour une famille qui se trouve sur le seuil de pauvreté l'oblige à retirer un enfant de l'école et à l'envoyer travailler. Elle peut également être indirecte, par exemple une augmentation du prix du cacao augmente le coût d'opportunité pour une famille d'envoyer son enfant à l'école ; cela peut conduire à la décision de retirer un enfant de l'école et de l'envoyer travailler parce que le cacao est plus cher cette année-là
Un gouvernement faible	<i>Le gouvernement ou les autorités locales sont-ils efficaces pour protéger les enfants ? Existe-t-il un système scolaire et sanitaire fonctionnel ?</i>
	Les gouvernements sont responsables de la protection des droits de l'enfant, y compris le droit à l'éducation, au développement et à la survie et la protection contre le danger. Dans les pays où les gouvernements sont faibles, le droit des enfants à l'éducation et aux soins de santé n'est souvent pas réalisé, ce qui augmente le risque de travail des enfants
Le manque d'accès à une éducation de qualité	<i>À quelle distance se trouve l'école la plus proche ? Y a-t-il quelque chose qui rend les choses difficiles ou qui empêche les enfants d'aller à l'école, par exemple le coût, l'inscription ?</i>
	Les enfants peuvent vivre à deux heures de marche de l'école primaire la plus proche et les écoles maternelles sont encore plus difficiles d'accès, surtout dans les zones rurales. Les programmes d'éducation non formelle et de formation professionnelle destinés aux jeunes travailleurs qui ne peuvent pas suivre un enseignement formel peuvent être inexistantes. Les parents peuvent ne pas avoir les moyens de payer les frais de scolarité ou d'obtenir les certificats de naissance nécessaires à l'inscription. Les travailleurs agricoles saisonniers peuvent retirer leurs enfants de l'école pour les récoltes.
Faiblesse des services sociaux	<i>Quelle est l'efficacité du soutien des services sociaux aux familles dans la région ?</i>
	Les services sociaux gouvernementaux destinés à soutenir les familles vulnérables et les jeunes travailleurs sont souvent faibles, ce qui accroît leur vulnérabilité.
Faible application de la loi	<i>La loi est-elle appliquée dans le pays ?</i>
	De nombreux pays producteurs n'appliquent pas leur législation du travail, en raison du manque de ressources (financières, humaines) et de la corruption. Cela peut entraîner une augmentation du travail des enfants et du travail forcé, car les violations du droit du travail ne sont ni détectées ni sanctionnées.
Mauvaise réglementation en matière de santé et de sécurité	<i>Les normes de santé et de sécurité sont-elles généralement appliquées et respectées ?</i>
	La mauvaise santé et la sécurité au travail font que les enfants et les jeunes travailleurs exercent des activités dangereuses, y compris la manipulation de pesticides.
Obstacles juridiques et discrimination	<i>De nombreux travailleurs sont-ils des immigrants clandestins ou des personnes souffrant de discrimination ?</i>
	Le statut de migrant (illégal) d'une famille peut entraver l'accès aux emplois formels, à la protection de l'emploi, à l'éducation, à la santé et aux soins sociaux. Les lois et pratiques discriminatoires à l'encontre des minorités et des groupes autochtones peuvent les exclure de l'éducation ou des opportunités économiques, ce qui augmente les risques de travail des enfants.
Discrimination sexuelle	<i>Les perspectives culturelles empêchent-elles les filles d'aller à l'école ?</i>



	Le sexe est un autre facteur déterminant du travail des enfants. Le fait d'être une fille issue d'une famille pauvre dans les pays en développement peut l'amener à travailler comme domestique dès son plus jeune âge. Des facteurs culturels peuvent limiter l'accès des filles à l'école secondaire ou accroître la vulnérabilité des jeunes travailleuses à la violence sexiste.
Demande accrue de main-d'œuvre	De nombreux travailleurs ont-ils migré vers la région pour répondre à la demande de main-d'œuvre ? Le prix des récoltes ou les salaires ont-ils augmenté récemment ?
	L'augmentation de la productivité, la hausse du prix des récoltes ou l'expansion de l'agriculture peuvent accroître la demande de main-d'œuvre et, dans le même temps, attirer les familles, les enfants et les jeunes travailleurs au profit du travail des enfants. Les jeunes garçons et filles peuvent migrer (temporairement) pour trouver du travail en tant que travailleurs agricoles saisonniers.
Migration/réfugiés	<i>Y a-t-il des travailleurs migrants dans les exploitations agricoles de la région ? La loi garantit-elle aux migrants les mêmes salaires qu'aux travailleurs nationaux ?</i>
	Les migrants et les réfugiés sont plus vulnérables au travail des enfants que les autres car ils ne bénéficient pas d'une protection sociale et de biens, et n'ont parfois pas accès à l'éducation. Cela augmente les risques que les enfants migrants et réfugiés se retrouvent dans des situations de travail des enfants.
Faible mécanisation de l'agriculture	<i>Quel est le degré de mécanisation des différentes étapes de la production végétale ? Certaines tâches sont-elles traditionnellement effectuées par des enfants ? Le travail des adultes est-il rare ?</i>
	Lorsque l'agriculture n'est pas très mécanisée, elle nécessite un niveau élevé de travail manuel. Lorsque le travail des adultes est coûteux ou non disponible, la demande de travail des enfants peut augmenter
Manque de sensibilisation au travail dangereux	<i>Les travailleurs sont-ils conscients des risques pour la santé et la sécurité des enfants ?</i>
	Manque de sensibilisation aux dangers du travail dangereux (par exemple, l'utilisation de pesticides) par les adultes, ce qui entraîne une manipulation imprudente des produits agrochimiques avec ou en présence d'enfants
Normes et traditions culturelles	<i>Les travailleurs sont-ils conscients du fait que le travail peut nuire aux enfants ? Y a-t-il des attentes culturelles que les enfants travaillent ?</i>
	Les agriculteurs et les familles peuvent penser qu'il est important pour la socialisation de leurs enfants et leur développement physique de travailler dur (par exemple, porter de lourdes charges pour se muscler)

Ressources utiles

- Pour en savoir plus sur le lien entre les revenus et le travail des enfants, consultez le lien vers un rapport de l'ICI sur ce sujet.
- L'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale présentent des informations sur les pourcentages d'enfants qui travaillent au niveau national.
- Le ministère américain du travail publie une liste annuelle des produits fabriqués avec le travail des enfants et le travail forcé.⁹

Risques liés au travail des enfants par culture

Bien que les causes profondes du travail des enfants soient communes à l'ensemble du secteur agricole, les risques peuvent varier selon les cultures en raison du contexte local, des méthodes d'exploitation agricole et des tâches associées, ou du type de main-d'œuvre embauchée.

Le tableau donne quelques exemples de la manière dont les risques liés au travail des enfants peuvent différer dans la culture du cacao, du café, des noisettes et du thé.

⁹ US DOL, Liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>



Utilisez ce tableau pour dresser une liste des risques spécifiques à votre culture et à votre contexte local.

Figure 9. Risques liés au travail des enfants dans certaines cultures

Culture	Risques liés au travail des enfants dans certaines cultures
	<p>Risques liés au travail des enfants dans le secteur du cacao</p> <p>Au niveau des exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Utilisation de machettes, transport de charges lourdes, défrichage, exposition à des produits chimiques toxiques pour la protection des plantes tels que les pesticides.• Dans les communautés de cacao en Côte d'Ivoire, le risque que les enfants abandonnent l'école et travaillent dans le cacao est élevé en raison du manque d'accès à une éducation de qualité.
	<p>Risques liés au travail des enfants dans le secteur du café</p> <p>Au niveau des exploitations agricoles pendant la saison des récoltes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les travailleurs saisonniers peuvent amener leur famille avec eux pour les aider à gagner un meilleur revenu, ce qui peut entraîner le travail des enfants.• Dans les régions de culture du café de Central/Amérique du Sud, les jeunes travailleurs migrent de manière indépendante et sont plus exposés au risque de travail dangereux, de processus de recrutement non éthique, d'exploitation sexuelle, d'exploitation au travail et d'abus.
	<p>Risques liés au travail des enfants dans le secteur des noisettes</p> <p>Au niveau des exploitations agricoles pendant la saison des récoltes :</p> <ul style="list-style-type: none">• La main-d'œuvre migrante engagée se déplace en groupe de verger en verger pour effectuer manuellement la courte récolte en raison du terrain montagneux ; ces groupes peuvent comprendre de jeunes travailleurs migrants vulnérables, notamment des jeunes travailleurs et des enfants.• Le travail saisonnier des migrants est considéré comme dangereux pour les moins de 18 ans par la loi turque, de sorte que les jeunes travailleurs migrants travaillent illégalement en Turquie.• Les enfants accompagnent parfois leurs parents qui travaillent, ce qui augmente le risque que ces enfants soient impliqués dans le travail des enfants pour aider leurs parents à atteindre leurs objectifs de sélection.
	<p>Risques liés au travail des enfants dans le secteur du thé</p> <p>Au niveau de l'exploitation agricole pendant la culture et la récolte :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pendant la culture : Tâches potentiellement dangereuses, notamment la préparation de la terre pour de nouveaux buissons, le repiquage des semis, l'application de paillis autour des buissons pour conserver l'humidité du sol, l'application d'engrais, le désherbage manuel et l'utilisation croissante d'herbicides chimiques (pesticides), et la cueillette des feuilles.• Pendant la récolte : un grand nombre de travailleurs saisonniers sont embauchés, mais souvent sans être légalement enregistrés, ce qui augmente le risque de bas salaires, de longues heures de travail et de transport de charges trop lourdes.





Études de cas sur le travail des enfants

Les études de cas suivantes mettent en évidence les situations dans lesquelles les enfants de vos exploitations agricoles peuvent être exposés au travail des enfants. Chaque cas explique quel travail est autorisé et non autorisé pour un enfant d'un certain profil, et identifie les différents risques et vulnérabilités associés à ces enfants.


À l'aide des profils de risque figurant dans les tableaux, vérifiez si vous avez compris les normes internationales relatives au travail des enfants et examinez les risques liés au travail des enfants dans votre ou vos exploitations.


Figure 10. Profils de risque du travail des enfants


TRAVAIL FAMILIAL 	Enfant membre de la famille âgé de moins de 15 ans travaillant dans l'exploitation agricole familiale ✓ <i>Pedro a 14 ans et il aide parfois son père après l'école pour les travaux de la ferme. Son père lui a interdit de toucher aux pesticides, de porter des sacs lourds ou d'utiliser des outils tranchants.</i>
PROFIL	Autorisé : Un enfant travailleur familial de moins de 15 ans peut aider dans les exploitations agricoles familiales ou dans les ménages ; Non autorisé : Tout travail qui interfère avec l'éducation des garçons ou des filles (par exemple, aller à l'école, faire ses devoirs) ou qui est dangereux
VULNERABILITE	Les dangers environnementaux , notamment les produits chimiques nocifs dans l'eau, le sol et l'air en raison de leur développement et de leur croissance incomplète. Ils sont également plus exposés en raison de leur comportement au contact de la bouche et de leur incapacité à lire les signes d'avertissement et de danger. Transporter de lourdes charges : Le corps des enfants n'est pas assez solide pour porter de lourdes charges et cela pourrait les endommager de façon permanente. Des outils dangereux : Ils sont également vulnérables aux accidents avec des outils dangereux.
RISQUE	Invisible : Le travail des enfants dans les exploitations agricoles familiales est souvent invisible parce qu'ils aident leurs parents ou leurs proches à la ferme ou au foyer, ce qui peut interférer avec l'éducation ou inclure des tâches dangereuses.

TRAVAIL LÉGER 	Enfants de 13 à 15 ans effectuant des travaux légers ✓ <i>Marta a 14 ans et elle fait un service de 8 heures le samedi dans une ferme locale pendant la récolte, en triant les haricots. Elle travaille toujours en équipe avec un superviseur adulte. Marta réussit également bien à l'école.</i>
PROFIL	Autorisé : Un enfant âgé de 13 à 15 ans (ou dans certains pays en développement de 12 à 14 ans) peut être employé pour effectuer des travaux légers. L'OIT exige que tous les travaux entrepris par ce groupe d'âge soient supervisés afin de s'assurer qu'ils ne présentent aucun danger. Interdit : si ce travail nuit à la santé ou au développement de l'enfant et dépasse 14 heures par semaine ou affecte sa participation à des programmes scolaires ou de formation, le travail n'est pas considéré comme léger et n'est pas autorisé.
VULNERABILITE	Manque de sensibilisation : Les enfants peuvent ne pas connaître leurs droits ou ne pas être capables de résister à des tâches et des heures de travail supplémentaires ou à un changement de circonstances. Manque de supervision : La supervision, la formation et l'orientation des adultes sont essentielles pour protéger les enfants qui travaillent à cet âge.
RISQUE	Les travaux légers deviennent dangereux : si les heures augmentent au-delà de 14 heures par semaine, les conditions dans lesquelles ils travaillent changent et si les tâches deviennent dangereuses.



TRAVAUX GÉNÉRAUX 	Jeune travailleur permanent (15-18 ans) <p>✓ <i>Ibrahim a 16 ans et travaille à plein temps dans une ferme locale. Il est conscient des tâches qu'il n'est pas autorisé à effectuer car elles sont potentiellement dangereuses.</i></p>
PROFIL	<p>Autorisé : Un travailleur âgé de moins de 18 ans mais de plus de 15 ans (ou 14 ans dans certains pays en développement) ou ayant atteint l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire peut occuper un emploi où sa santé, sa sécurité et sa moralité sont pleinement protégées et pour lequel il a reçu une instruction ou une formation professionnelle adéquate.</p> <p>Non autorisé : Ce travail ne peut pas être dangereux et doit être adapté à l'âge de la personne.</p>
VULNERABILITE	<p>Manque de représentation : Peu de syndicats sont prêts à représenter ou à soutenir cette tranche d'âge. Il convient donc de veiller tout particulièrement à ce que les jeunes travailleurs soient conscients de leurs droits au travail et y aient accès, et à ce qu'ils travaillent dans un environnement sûr.</p>
RISQUE	<p>Travail dangereux : Les enfants de cet âge sont plus susceptibles que les enfants plus jeunes de se livrer à des travaux qui menacent leur santé et leur sécurité, comme l'application de produits chimiques, le transport de charges lourdes, la coupe de récoltes ou le brûlage de champs.</p>

TRAVAUX GÉNÉRAUX 	Jeune travailleur saisonnier (15-18 ans) <p>✗ <i>Nguyen Lu a 17 ans et a un travail saisonnier dans différentes fermes pendant la récolte. Certaines fermes lui expliquent les tâches qu'il n'est pas autorisé à faire parce qu'elles sont dangereuses, mais d'autres ne s'en soucient pas. Son logement varie également et il travaille de longues heures.</i></p>
PROFIL	<p>Autorisé : Un jeune travailleur saisonnier a le même profil qu'un jeune travailleur ; toutefois, il occupe souvent un emploi temporaire non formel et peut changer d'emploi. Ils peuvent également être exclus des conventions collectives ou de la représentation syndicale.</p> <p>Non autorisé : Ce travail ne peut pas être dangereux et doit être adapté à l'âge de la personne.</p>
VULNERABILITE	<p>Absence de protection contractuelle : Les jeunes travailleurs saisonniers peuvent ne pas avoir de contrat officiel définissant leurs droits.</p> <p>Manque de soutien social : S'ils partent travailler, ils risquent de ne pas bénéficier de la protection et du soutien de leur famille et de leur communauté et sont donc plus vulnérables à l'exploitation.</p>
RISQUE	<p>Exploitation : Ils sont plus susceptibles de faire des heures supplémentaires, parfois sans rémunération supplémentaire, leurs conditions de vie pourraient être inadéquates et dangereuses. La main-d'œuvre temporaire peut se voir imposer des frais de recrutement, de logement et de substances illégaux ou élevés, ce qui peut conduire à la servitude pour dettes</p> <p>Travail dangereux : Ils peuvent être amenés à effectuer des tâches dangereuses, sans que l'équipement de protection individuelle (EPI) ne leur soit fourni. Souvent, les travailleurs temporaires ne reçoivent pas d'EPI ou doivent le fournir eux-mêmes.</p>

TRAVAUX GÉNÉRAUX 	Jeune travailleur migrant (15-18 ans) <p>✗ <i>Fatima est une migrante de 16 ans qui a un travail saisonnier pour la récolte. Elle fait exactement le même travail que les plus de 18 ans, y compris des tâches dangereuses - personne ne lui a dit quels sont les emplois interdits aux moins de 18 ans. Elle est moins bien payée que les travailleurs qui sont citoyens.</i></p>
PROFIL	<p>Autorisé : Un jeune travailleur migrant a les mêmes droits qu'un jeune travailleur national en termes d'heures et de type de travail, conformément à la CDE et à la Convention de l'OIT sur les migrants. Une lettre de consentement des parents ou des personnes qui s'occupent du jeune travailleur migrant pour l'emploi qu'il exerce doit être fournie. Il est important de vérifier la législation nationale sur les droits des travailleurs migrants.</p> <p>Non autorisé : Les travailleurs migrants doivent recevoir la même rémunération que les travailleurs nationaux et la même protection. Or, ce n'est souvent pas le cas. Comme</p>



	les autres travailleurs âgés de 15 à 18 ans, ils ne peuvent pas effectuer de travaux dangereux ou de travaux qui ne sont pas adaptés à leur âge.
VULNERABILITE	<p>Exploitation : Les barrières linguistiques, les éventuelles discriminations et l'absence de protection de leurs droits, en raison de leur statut d'immigration (les immigrants légaux et illégaux sont en danger), rendent les jeunes travailleurs migrants vulnérables à l'exploitation.</p> <p>L'emploi informel : Les migrants en général sont moins susceptibles d'avoir un emploi formel</p> <p>Des conditions de vie dangereuses et insalubres : se déplaçant pour le travail et sans protection familiale ou communautaire, ils sont plus exposés à des logements insalubres.</p> <p>Manque de systèmes de soutien : Peu de pays ont mis en place des mécanismes de soutien aux travailleurs migrants, ce qui accroît la vulnérabilité des travailleurs migrants à l'exploitation.</p>
RISQUE	Une vulnérabilité accrue : Il est important de savoir que les travailleurs migrants sont plus vulnérables, mais qu'il est peu probable qu'ils soulèvent des griefs auprès de leurs employeurs ou des autorités par crainte d'être expulsés et de perdre leurs revenus. Il est donc important que vous preniez le temps de vous entretenir directement avec eux pour comprendre leur situation.

Pour vous aider à comprendre les risques liés au travail des enfants, consultez le guide des risques dans le manuel qui contient une bibliothèque de questions sur les risques, des conseils et des mesures d'atténuation.